



## Qu'est ce que je risque et qu'est ce que je dois faire

-----  
Par SeleneMilano66

Bonjour,

Ma situation est très complexe mais je vais essayer de faire simple et concis. J'ai entretenue une relation avec un homme qui s'est avéré en couple et père de famille. Cette relation a été dévoilé à sa compagne et depuis j'ai reçu (mon ex amant et sa compagne disent en avoir reçu aussi) divers mails d'insultes et de menaces, courriers anonymes, courriers postaux signés du nom de mon ex amant ou de membres de sa famille ayant niés en être l'auteur, canulars téléphoniques ...

Je suis allée une première fois voir les gendarmes de ma commune (Millas 66), mi mars dernier, mais ils ont refusé de prendre ma plainte. J'ai donc envoyé un courrier au Procureur de la République le 25 mars dernier et aujourd'hui les gendarmes sont chargés de m'entendre (je précise que mon ex amant a déposé plainte contre moi mais je ne connais pas le motif).

Aujourd'hui mon problème est le suivant : les gendarmes m'accusent d'être derrière toute cette sordide histoire. Après avoir été convoqué 3 fois pour m'entendre dire que je devrais tout avouer pour que ça s'arrête, je suis à 2 doigts de leur dire ce qu'ils veulent entendre afin de reprendre le cours de ma vie. Je précise que je n'avais plus d'ennuis depuis avril dernier. J'ai tout de même un doute quand ils me disent que tout va s'arrêter. Ils m'ont parlé de 4 délits pouvant être retenus contre moi (harcèlement, usurpation d'identité, faux et usage de faux, dénonciation mensongère ayant entraîné d'inutiles recherches ). Aujourd'hui je suis fatiguée de perdre du temps à prouver mon innocence et comme je n'ai plus de problème je veux simplement que les choses reviennent à la normales. J'aimerais donc savoir :

- 1) si je peux stopper ma demande de dépôt de plainte et renoncer à mon droit à la justice
- 2) ce que je risque en avouant ce que les gendarmes me reprochent et à contrario, ce que je risque en faisant en sorte de continuer la procédure (ils disent déjà avoir des relevés de banques et des adresses IP prouvant mon implication).

Je vous remercie d'avance de votre aide et du temps que vous prendrez à me répondre. Aujourd'hui je ne dispose pas de l'argent nécessaire pour pouvoir faire appel aux services d'un avocat et je me sens prise au piège.

-----  
Par sophie75

bonsoir si vous n'avez pas d'argent pour payer les prestations d'un avocat, vous pouvez faire une demande d'aide juridictionnelle. Comme votre situation est très complexe vous pouvez prendre contact auprès de la maison du droit et de la justice pour obtenir une consultation gratuite avec un avocat. Les gendarmes n'avaient pas le droit de refuser votre plainte d'une part et d'autre part, ils n'ont pas le droit de faire pression sur vous pour que vous avouez quelque chose que vous n'avez pas commis. IL serait souhaitable que vous soyez accompagnée d'un avocat lors des interrogations pour éviter que vous vous trouviez dans cette situation de contrainte et de harcèlement psychologique.. Je vois que les "bonnes méthodes des gendarmes" n'ont pas changé!! N'oubliez pas que des innocents se sont retrouvés derrière les barreaux parce qu'ils avaient avoués sous la contrainte qu'ils étaient coupables